

AVIS DE COMPÉTITION POUR COMPÉTITION INVITATION INTERCLUBS, INTERRÉGIONS ET RÉGIONALE

La Région Rive Sud

ANNONCE LA TENUE DE Pré-Provinciaux Rive Sud

LES 13 et 14 septembre 2003

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions suivantes :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1) RIVE SUD | 6) Estrie |
| 2) LAC Saint Louis | 7) Lanaudière |
| 3) Richelieu Yamaska | 8) Bourassa |
| 4) Sud Ouest | 9) |
| 5) Laval | Incluant la région hôte |

Président(e) comité organisateur : Mme J. Fortier et Mme C. Mignacca

Président(e) de la compétition : Helen Lambrinakos Raymond

Représentant technique :

Contrôleur en chef :

Contrôleur d'ordinateur : à suivre

Sanctionnée par

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC
N° DE SANCTION : IR 03-019

NOM DU CLUB HÔTE Cpa Boucherville

ADRESSE : c.p.441 Boucherville

COURRIEL : _____

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

Version révisée le 20 mai 2003

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 ENDROIT

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Centre Gilles Chabot

(glace1)

565 Boul de Mortagne

Bourcherville

2.0 DIMENSION DE LA PATINOIRE

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1 85*200**

3.0 RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, La Fédération et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer tous les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncer à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération et les clubs hôtes ; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 CONDUITE DES CONCURRENTS

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5.0 RESTRICTIONS

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chaque catégorie. Sa décision sera sans appel.

6.0 INSCRIPTIONS :

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être obliérés **AU PLUS TARD LE 8 août** à l'adresse suivante :

Mme Helen Lambrinakos Raymond
3720 Martinique
Brossard
J4Y 1K2

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 DATE LIMITE D'AGE

Le 1^{er} juillet précédant la compétition pour les patineurs de catégorie compétition.

8.0 FRAIS D'INSCRIPTIONS

\$35.00 par événement simple (pré-juvénile et juvénile)
\$ 50.00 par catégorie de compétition combiné (pré-novice et plus)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **:A.R.P.A.R.S**

et datés **au plus tard le 8 AOÛT**

Aucun chèque postdaté après le 8 AOÛT ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de \$15.00 seront appliqués sur les chèques sans provisions.

9.0 DATE LIMITE DES TESTS

La date limite pour les tests est le 8 août 2003

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) cassettes ou (2) disques compacts lors de l'enregistrement, mais il devra avoir en main une cassette supplémentaire.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'arena où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) cassettes ou (2) disques compacts. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée de la musique doivent apparaître clairement sur chacune des cassettes. Celles-ci seront sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

12.0 FRAIS D'ADMISSION

Adulte :3.00

Enfant :1.00

Gratuit :Moins de 12 ans

Le concurrent et un accompagnateur auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

14.0 TROPHÉE PERPÉTUEL

Non applicable

15.0 HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Un horaire provisoire sera transmis

à chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions.

Et sera également disponible sur internet <http://www.patinagemonteregie.com>

16.0 Formation des groupes :

Les groupes de patineurs seront formés selon les règlements de Patinage Canada

17.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant.

18.0 Restaurants :

Il y aura un casse-croûte à l'arena qui sera ouvert durant la compétition.

19.0 Hébergement : non applicable

CATÉGORIES PATINEURS DE COMPÉTITION

Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure. Ils ne sont pas obligés d'avoir réussi le test requis.

PATINEURS EN SIMPLE :

Le contenu des catégories dames et messieurs pour :

NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Programme court selon règlement de Patinage Canada

Musique programme court : 2 min 15 sec. Max

Musique programme libre : Dames 3 min. +/- 10 sec.

Messieurs 3 min. 30 sec. +/-10 sec.

PRÉ-NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Programme court selon règlement de Patinage Canada

Musique programme court : 2 min. 15 sec Max

Musique programme libre : Dames et messieurs 3 min. +/- 10 sec.

JUVÉNILE selon les règlements de Patinage Canada

Musique programme libre : Dames et messieurs 2 min 30 sec. +/- 10 sec.

PRÉ-JUVÉNILÉ : test préliminaire de style libre réussi au complet

Dames : Ne pas avoir atteint 11 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition
Messieurs : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Musique programme libre : Dames et messieurs 2 min. +/- 10 sec.

Contenu obligatoire du programme :

- maximum de trois (3) sauts doubles différents au choix
- le même saut ne peut être répété plus de deux (2) fois
- maximum de trois (3) combinaison/séquence de sauts
- deux (2) à (3) pirouettes au choix
- une (1) séquence de pas au choix
- un (1) mouvement de transition au choix (ex. arabesque)
- une pénalité de 0.2 point dans la note technique sera appliquée pour chaque manquement aux critères énoncés ci-dessus

PATINEURS EN COUPLE :

Le contenu des catégories en couple pour :

NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Programme court selon règlement de Patinage Canada

Musique programme court : 2 min. 40 sec. Max

Musique programme libre : 3 min 30 sec. +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Programme court selon règlement de Patinage Canada

Musique programme court : 2 min. 40 sec. Max

Musique programme libre : 3 min. +/- 10 sec.

JUVÉNILE selon les règlements de Patinage Canada

Musique programme libre : 2 min 30 sec. +/- 10 sec.

JUNIOR SEULEMENT

Le contenu des catégories junior en :

SIMPLE

JUNIOR selon le règlement de Patinage Canada
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Musique programme court :	2 min. 40 sec. Max
Musique programme libre :	Dames : 3 min. 30 sec. +/- 10 sec. Messieurs : 4 min.. +/- 10 sec.

COUPLE

JUNIOR selon le règlement de Patinage Canada
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Musique programme court :	2 min. 40 sec. Max
Musique programme libre :	4 min. +/- 10 sec.